

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Accompagner les talents et les ambitions collectives	547

La Commission Permanente,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 – JOUE 26/06/2014 C198/1 et notamment son article 2
- VU** l'annexe V du régime cadre exempté n° SA.58995 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par les Règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment l'article L214-2, L216-11, L711-17 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional modifiée du 2 juillet 2021 donnant

délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Budget Primitif 2022, notamment son programme 547 « accompagner les talents et les ambitions collectives »
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant les termes du cahier des charges de l'appel à projets « Connect talent »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 17 novembre 2017 approuvant la convention-type relative aux projets « Connect Talent »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 9 juillet 2020 approuvant l'accord-cadre entre l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020, approuvant les termes du règlement d'intervention 'IMPULSION' relatif au soutien aux associations étudiantes, et affectant une autorisation d'engagement de 55 000 euros à ce dispositif,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional en date 21 mai 2021 approuvant le règlement d'intervention relatif au « Soutien à l'élaboration d'une stratégie européenne/internationale »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional en date 19 novembre 2021 approuvant l'affectation d'une autorisation d'engagement de 150 000 euros dédié au dispositif de « Soutien à l'élaboration d'une stratégie européenne/internationale »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional en date du 25 février 2022 approuvant les termes du règlement de l'appel à projets « Trajectoire nationale de la recherche »,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

Soutien à l'association étudiante Polyjoule

ATTRIBUE

à l'association Polyjoule une subvention de fonctionnement forfaitaire de 4 000 euros pour la participation de l'association à 2 courses automobiles internationales, sur une enveloppe déjà affectée par délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020, en soutien aux actions des associations étudiantes,

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter du 12 avril 2022 sur les postes « Frais de déplacement » et « Communication » ;

Soutien à l'association Entreprendre pour Apprendre

ATTRIBUE

à l'association Entreprendre pour Apprendre Pays de la Loire une subvention de 15 000 euros, sur un montant subventionnable de 50 000 euros TTC en soutien à l'organisation du Festival régional des mini-entreprises,

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter du 1er janvier 2022,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante.

CONNECT TALENT

ATTRIBUE

une subvention d'investissement de 373 000 euros sur un montant subventionnable de 939 080 euros HT à l'Université d'Angers pour le soutien au projet HiFrAn - High Frequency Analysis of Schrödinger equations',

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante,

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter du 1er septembre 2022,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention correspondante selon la convention-type approuvée en Commission permanente du 17 novembre 2017.

TRAJECTOIRE NATIONALE

ATTRIBUE

une subvention forfaitaire de fonctionnement de 150 000 euros à l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) au titre du protocole d'actions spécifiques conclu entre la Région et l'ANR,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

un ensemble de subventions d'investissement de 199 900 euros sur une dépense subventionnable de 381 577 euros HT ou TTC (selon le projet) au titre de trois projets ligériens lauréats du volet 'performance' et de trois projets lauréats du volet 'persévérance' de l'appel 'Trajectoire Nationale' détaillés en annexe 2,

AFFECTE

les autorisations de programme correspondantes.

TRAJECTOIRE EUROPE - Soutien à l'élaboration d'une stratégie européenne/internationale

ATTRIBUE

une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 euros à l'ISTOM à Angers sur une dépense subventionnable de 40 560 euros TTC sur une enveloppe déjà affectée par délibération de la Commission permanente du 19 novembre 2021, en soutien à l'étude stratégique initiée

sur le positionnement de l'école à l'international,

APPROUVE

la convention présentée en annexe 3,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

ATTRIBUE

à l'Université d'Angers une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 euros sur une dépense subventionnable de 35 000 euros HT sur une enveloppe déjà affectée par délibération de la commission permanente du 19 novembre 2021, en soutien à l'étude conduite en vue d'élaborer la stratégie internationale de l'université,

APPROUVE

la convention présentée en annexe 4,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Eléonore REVEL

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 12/07/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs